



Genève, le 21 janvier 2009

Le Conseil d'Etat

462-2009

SSP/Vpod
Monsieur Marco Spagnoli
Membre du comité directeur
Monsieur Fabrice Scheffre
Secrétaire syndical
Terreaux du Temple 6
1201 Genève

Concerne : atteinte à la liberté syndicale

Messieurs,

Notre Conseil a pris connaissance de votre correspondance du 7 janvier 2009, relative à l'objet cité en titre.

Il lui importe de souligner que, si la véracité des propos cités était avérée, il s'en distancierait clairement. En effet, le SSP/VPOD est, à l'instar des autres associations représentatives de personnel, un partenaire reconnu et respecté.

Ceci étant posé, il y a lieu toutefois de relever que votre premier interlocuteur dans le cas d'espèce doit rester le Conseil d'Administration des HUG, que nous vous proposons d'interpeller. Le Conseil d'Etat restera toutefois attentif aux suites données à ce regrettable incident.

En conclusion, notre Conseil attache une grande importance à ce que les droits syndicaux soient garantis et respectés au sein des HUG, comme au sein de toute administration sous sa surveillance.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :

Robert Hensler

Le président :

David Hiler